

EN ALLEMAGNE DEPUIS PEU ?

Informations et conseils sur la
scolarisation à Berlin

Französisch



Commissaire du Senat
chargé de l'intégration et de
l'immigration

Senatsverwaltung
für Arbeit, Soziales, Gleichstellung, Integration,
Vielfalt und Antidiskriminierung

Senatsverwaltung
für Bildung, Jugend
und Familie

BERLIN



Mentions légales

Éditeur

Administration du Sénat pour l'éducation, la jeunesse et la famille
Bernhard-Weiß-Straße 6, 10178 Berlin

Administration du Sénat pour le travail, les affaires sociales, l'égalité, l'intégration,
la diversité et la lutte contre la discrimination
Commissaire du Senat chargé de l'intégration et de l'immigration
Potsdamer Straße 65, 10785 Berlin
www.integrationsbeauftragte.berlin.de

Vous trouverez les informations les plus récentes sur notre site web :

www.berlin.de/sen/bjf

Ou suivez-nous sur :

 www.twitter.com/senbjf

 www.instagram.com/senbildjugfam

 www.facebook.com/senbildjugfam

 www.youtube.com/senbjf

Rédaction

SenBJF: Elke Biester, I A 1.8; Sibylle Behnes, O5 I Klä SenBJF; Referat ZS I

Design

SenBJF, Referat ZS I

Traduction

FRANK Publishing GmbH

Photos

Annette Koroll, Michael Kuchinke-Hofer, MeinSprossimFokus, Jannette Kneisel,
Getty Images (JGI Jamie Grill, Maskot, Klaus Vedfelt), iStock (Tempura)

Edition

3e édition révisée, mars 2024

Cette brochure s'inscrit dans le cadre de la mission d'information du Land de Berlin.
Sa vente et son utilisation à des fins publicitaires au profit de partis politiques sont
interdites.

Katharina Günther-Wünsch

Ministre en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la famille du Land de Berlin



Katarina Niewiedzial

Commissaire chargée de l'intégration et de l'immigration



Chers parents,

Nous souhaitons la bienvenue à vous et à vos enfants à Berlin. Berlin est une grande métropole où vivent des gens venant d'horizons très différents. Les autorités de Berlin sont tenues de fournir à tous les enfants en âge d'être scolarisés une place dans une école. Pour les enfants de moins de six ans, il existe également une grande variété de structures d'accueil qui proposent aussi souvent des offres bilingues. En plus de l'allemand, la langue d'origine est ainsi valorisée dès le début comme un atout personnel. L'offre pédagogique est particulièrement importante pour les nouveaux arrivants à Berlin : les crèches et les écoles offrent un quotidien régulier et des contacts sociaux, les enfants s'y instruisent pour la vie et se font de nouveaux amis.

Comprendre la langue est un élément important pour vivre en Allemagne. Pendant les premières semaines ou les premiers mois suivant son arrivée de l'étranger, votre enfant peut fréquenter une classe de bienvenue à Berlin et bénéficier ainsi d'un accompagnement pour acquérir la langue allemande. Les classes sont plus petites et le travail linguistique est plus ciblé. Les autres activités scolaires se déroulent bien entendu avec les autres élèves. Dès que votre enfant parlera suffisamment bien l'allemand, il fréquentera une classe normale.

Après l'école primaire, le système éducatif berlinois offre de nombreuses possibilités. Votre enfant intègre alors une école secondaire de type Integrierte Sekundarschule ou de type Gymnasium. Après 10 à 13 années, il obtient son diplôme de fin de scolarité. Ensuite, les jeunes commencent généralement une formation professionnelle en alternance ou des études. Dans les écoles à la journée (Ganztagsschulen), l'encadrement des enfants est assuré jusqu'à 16 heures. C'est une aide précieuse pour les parents qui travaillent.

Les écoles de Berlin permettent à tous les enfants de participer à la vie sociale. Vous trouverez donc également dans ce guide des informations pour participer aux excursions ou aux voyages scolaires et sur la possibilité de bénéficier d'un déjeuner gratuit.

Nous espérons que cette brochure répondra à vos questions sur l'enseignement à Berlin. Nous souhaitons à vos enfants beaucoup de plaisir et de succès dans leur parcours scolaire.

Bien à vous,

Katharina Günther-Wünsch *K. Niewiedzial*

Katharina Günther-Wünsch

Katarina Niewiedzial

Bienvenue à Berlin



Cette brochure est disponible en ligne en plusieurs langues.
Elle contient également d'autres informations pour les personnes réfugiées sur la protection des enfants, la kita, l'école, le baccalauréat ainsi que la formation et le travail à Berlin.

TABLE DES MATIÈRES

L'école obligatoire - pour que tous les enfants aient accès au savoir	4
Comment aider votre enfant	6
Toute la journée à l'école, lieu d'apprentissage et de vie	8
Égalité des chances grâce aux mesures d'aide du « Bildungspaket »	10
Les grandes étapes de l'année précédant la scolarisation	14
Avant la scolarisation : l'apprentissage par le jeu à la kita	16
Soutien linguistique pour être bien préparé pour l'école	18
Apprendre l'allemand à l'école	20
L'école pendant les vacances à Berlin pour réfugiés	22
Droits et devoirs des élèves	24
Participation des parents à la vie de l'école	26
Le système scolaire berlinois	28
Déménager dans un autre arrondissement - faut-il changer d'école ?	32
Adresses et contacts	36



L'ÉCOLE OBLIGATOIRE - POUR QUE TOUS LES ENFANTS AIENT ACCÈS AU SAVOIR

En Allemagne, l'école est obligatoire. Dès l'âge de six ans, les enfants doivent aller à l'école. La durée de la scolarisation obligatoire est de dix ans et se termine au plus tard aux 18 ans de votre enfant. Au-delà de cet âge, il existe encore des possibilités pour votre enfant de fréquenter une école.

L'école étant obligatoire, votre enfant ne doit pas manquer les cours.

Votre enfant doit aller à l'école même les jours où il n'en a pas envie, parce que vous avez besoin de lui pour traduire lors de démarches administratives ou encore pour garder ses jeunes frères et sœurs.

Votre enfant est malade et ne peut pas aller à l'école ?

Dans ce cas, prévenez l'école en appelant le secrétariat de l'école le jour même. Il vous faudra aussi écrire un mot d'excuse, qui devra parvenir à l'école dans un délai de trois jours.

En cas d'absence non excusée, l'école vous convoquera.

Ces absences figureront sur le bulletin ou le rapport d'évaluation des progrès effectués. En cas d'absences non excusées répétées, il se peut que vous deviez payer une amende.

COMMENT AIDER VOTRE ENFANT

C'est une règle générale en Allemagne : l'école a besoin des parents ! Car personne ne connaît votre enfant aussi bien que vous. Si vous avez des questions ou si vous êtes inquiets, parlez-en au corps enseignant. Ceci reconfortera et aidera votre enfant. Car mieux l'enseignant / enseignante connaîtra votre enfant, meilleur sera le soutien qu'il / elle pourra lui apporter.

→ Ponctualité

Faites en sorte que votre enfant se lève suffisamment tôt et qu'il arrive à l'école à l'heure. Si votre famille habite loin de l'école, accompagnez votre enfant pour qu'il soit à l'école à l'heure et soyez ponctuel pour venir le récupérer. Les horaires des journées d'école sont indiqués dans l'emploi du temps de votre enfant.

→ Sommeil

Votre enfant a besoin de suffisamment d'heures de sommeil pour être en pleine forme et capable de travailler. Suivre les cours dans une langue étrangère est particulièrement fatigant pour votre enfant, surtout les premiers temps.

→ Cartable

Votre enfant a-t-il bien préparé son cartable? A-t-il tout ce qu'il lui faut pour sa journée d'école : stylos, cahiers, livres, tenue de sport, à boire et à manger ?

→ Tenue vestimentaire

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements adaptés aux saisons. Dans certaines écoles, les élèves portent des chaussons d'intérieur en classe.

→ Cours de sport

Pour le cours de sport, préparez une tenue appropriée. La participation aux cours de sport et de natation est obligatoire pour tous les enfants, filles comme garçons.

→ Le chemin de l'école

Veillez effectuer plusieurs fois le chemin de l'école avec votre enfant et le sensibiliser aux passages particulièrement dangereux. Peut-être votre enfant pourrait-il se joindre à un groupe d'autres enfants pour se rendre à l'école.



→ Petit-déjeuner

Veillez à ce que votre enfant ne quitte pas la maison sans avoir pris un petit-déjeuner et préparez-lui pour l'école un second petit-déjeuner et de quoi boire.

→ Repas de midi

Le repas de midi à la cantine est gratuit en primaire (classes 1 à 6). Si votre enfant est titulaire de la carte berlinpass-BuT, le repas de midi au collège est également gratuit.

→ Les devoirs

Veillez à ce que votre enfant fasse toujours ses devoirs et révisions. Pour cela, il est nécessaire qu'il ait accès à un endroit calme pour travailler sereinement. Si votre enfant ne comprend pas ou ne résout pas un devoir tout de suite, ce n'est pas grave. Dans ce cas, demandez s'il peut se faire aider par d'autres enfants de la classe ou par les enseignants.

→ Soutien et garderie

Les écoles primaires, les écoles d'enseignement spécialisé, les établissements de type Integrierte Sekundarschule et Gemeinschaftsschule proposent, en plus des cours, une large offre de soutien et d'encadrement par des éducateurs et éducatrices expérimentés. Ces activités ont généralement lieu l'après-midi. Les enfants peuvent y jouer, faire des travaux manuels, des activités sportives ou musicales ou encore des sorties. Ils peuvent également y faire leurs devoirs.

TOUTE LA JOURNÉE À L'ÉCOLE, LIEU D'APPRENTISSAGE ET DE VIE

À Berlin, la plupart des écoles accueillent les élèves toute la journée. C'est bon pour votre enfant et pour vous en tant que parents. Votre enfant est en bonnes mains et vous avez du temps pour vos activités - cours de langue, formation, travail ou autre.

Écoles primaires et écoles d'enseignement spécialisé

En primaire (classe 1 à 6), les écoles ouvertes à la journée (offene Ganztagschulen), accueillent vos enfants de 7h30 à 13h30, y compris si les cours commencent ou finissent plus tôt.

Dans les écoles à présence obligatoire à la journée (gebundenen Ganztagschulen), vos enfants doivent obligatoirement s'y rendre de 7h30 à 16h00 quatre jours par semaine. L'enseignement alterne avec des activités éducatives et récréatives. Vous n'avez rien à déboursier pour cela.

Tous les élèves fréquentant une école ouverte ont la possibilité d'aller à la garderie de 13h30 à 16h00. C'est

gratuit pour les classes 1 à 3. La possibilité existe aussi pendant les vacances.

Vous travaillez, vous suivez une formation ou une formation continue ? Votre enfant doit donc être pris en charge avant 7h30 et/ou après 16h00 ? Dans ce cas également, vous pouvez demander de bénéficier de l'offre complémentaire de soutien et de garderie. Le formulaire est disponible à l'école primaire, à l'Office de la jeunesse (Jugendamt) ou en ligne.

Veillez déposer le formulaire dûment rempli au secrétariat de l'école primaire.



Informations sur l'école à la journée
(Ganztagschule)



Formulaire de demande pour l'offre
complémentaire de soutien et de garderie





Établissements d'enseignement secondaire

Dans le secondaire, il existe trois types d'organisation de la journée d'école. Les trois variantes d'accueil à la journée s'appellent forme ouverte, forme obligatoire (gebunden) et forme mixte (teilgebunden).

Dans la forme ouverte, les élèves ont la possibilité de pratiquer des activités supplémentaires de manière facultative à partir de la fin des cours et jusqu'à 16h00.

Dans la forme obligatoire, la présence à l'école est obligatoire jusqu'à 16h00 les quatre premiers jours de la semaine et jusqu'à midi le vendredi. Cours et activités complémentaires y sont proposés en alternance pendant la journée.

Dans la forme mixte, la présence à l'école est obligatoire deux jours de la semaine et facultative deux autres jours.

Soutien et garderie


L'offre de soutien et de garderie complémentaire après les cours propose à votre enfant un grand nombre d'activités sportives, musicales, artistiques ludiques et de loisirs.

À cela s'ajoutent des possibilités de soutien et d'assistance, comme le soutien linguistique ou l'aide aux devoirs.

En primaire, le repas de midi à la cantine est gratuit et, dans les écoles à présence obligatoire à la journée, imposé. Dans les établissements d'enseignement secondaire, votre enfant peut bénéficier d'un repas de midi gratuit s'il est titulaire du Berlin-Pass - BuT.

ÉGALITÉ DES CHANGES GRÂCE AUX MESURES D'AIDE DU « BILDUNGSPAKET »





Les enfants et les jeunes doivent bénéficier d'une éducation de qualité et pouvoir prendre activement part à la vie sociale et culturelle. Pour les familles à faibles revenus, les mesures d'aide du « Bildungspaket » leur permettent de profiter d'une aide financière, par exemple pour les activités scolaires et loisirs.

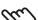
Les allocations du « Bildungspaket » vous sont versées par l'organisme auprès duquel vous avez déjà demandé d'autres prestations :

- C'est le Jobcenter si vous percevez l'allocation citoyenne.
- C'est l'Office d'aide au logement si vous percevez une allocation de logement et une allocation pour enfants.
- C'est l'Office social si vous percevez une aide sociale.
- C'est l'Office du Land en charge des affaires des réfugiés (Landesamt für Flüchtlingsangelegenheiten) si vous percevez des prestations pour demandeurs d'asile.

Mesures d'aide du « Bildungspaket » et carte berlinpass-BuT

Pour pouvoir bénéficier des mesures d'aide du « Bildungspaket », votre enfant a généralement besoin de la carte berlinpass-BuT. L'abréviation « BuT » signifie « éducation et inclusion ».



Informations sur les mesures d'aide du
« Bildungspaket » 



Conseils BuT en différentes langues 

Prestations qui vous donnent droit à la carte berlinpass-BuT et aux mesures d'aide du « Bildungspaket »

→ Repas de midi à la cantine scolaire

Le repas de midi à la cantine est gratuit en primaire (classes 1 à 6). Si votre enfant est titulaire de la carte berlinpass-BuT, le repas de midi au collège est également gratuit.

→ Fournitures scolaires

Vous avez droit à une allocation de 174 euros par an pour acheter les fournitures dont votre enfant a besoin pour l'école (par ex. cahiers, stylos, cartable).

→ Soutien scolaire

L'école examine si votre enfant peut atteindre un objectif important grâce à un soutien scolaire complémentaire. Il peut s'agir d'obtenir un diplôme, de poursuivre ses études au lycée ou d'améliorer ses compétences linguistiques.

Renseignez-vous à l'école sur les possibilités de soutien scolaire complémentaire pour votre enfant.

→ Sorties scolaires d'une journée

Votre enfant peut participer gratuitement à des activités scolaires d'une journée. Il peut s'agir de sorties de classe, de journées de randonnée, d'excursions ou de projets. Pour cela, vous devez présenter le berlinpass-BuT à l'école suffisamment tôt. Seuls l'argent de poche et le repas sont à votre charge.

→ Voyages de classe

L'intégralité du coût des voyages de classe de plusieurs jours est entièrement prise en charge. A cet effet, il vous faut fournir au service chargé de votre dossier un justificatif confirmé par votre école. Le formulaire est disponible en ligne :

www.berlin.de/bildungspaket



→ Culture, sport, loisirs

Le service chargé de votre dossier finance un forfait de 15 euros par mois pour permettre à votre enfant de participer à des activités sportives, culturelles ou autres.

Il peut s'agir de cours de musique ou d'activités dans des clubs de sport, des centres de loisirs ou des associations de jeunes. Vous devez toutefois en apporter la preuve, par exemple par une adhésion ou un justificatif de participation.



De plus, votre enfant doit avoir moins de 18 ans. Vous pouvez aussi économiser l'aide mensuelle, par exemple si votre enfant souhaite pratiquer une activité de loisir pendant les vacances.

Vous pouvez obtenir une aide supplémentaire de 15 euros pour acheter ou louer des équipements tels que des vêtements de sport ou des instruments de musique, ainsi que pour les frais de déplacement pour se rendre aux activités proposées. Veuillez fournir les justificatifs ou les récapitulatifs de frais.

→ Transports publics

En tant qu'élève, votre enfant a droit à une carte mensuelle de transports publics gratuite pour la zone AB de Berlin. Les élèves utilisant l'offre des transports ABC sont remboursés par le service chargé de leur dossier des frais déboursés pour se rendre à l'école.

Vous pouvez commander la carte mensuelle de transports publics pour les élèves en ligne. Vous devez télécharger une photo d'identité ainsi que la carte d'élève de votre enfant.



Réserver la carte mensuelle de transports publics pour élèves 

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT LA SCOLARISATION



Septembre - octobre

Journée portes ouvertes des écoles

Cette journée est l'occasion pour les parents et leurs enfants de visiter les écoles, de poser des questions et de rencontrer des enseignants et d'autres élèves.

Inscription à l'école et à l'offre de soutien et de garderie

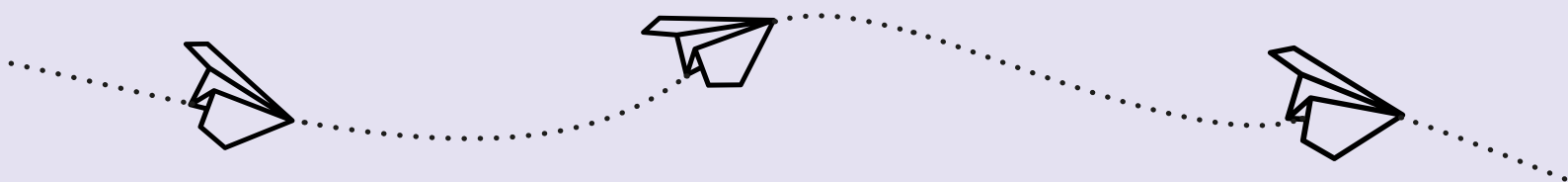
Quand votre enfant atteint l'âge d'aller à l'école, vous recevez une lettre de l'école de votre quartier. Rendez-vous à l'école muni de cette lettre et inscrivez en personne votre enfant à l'école et à la garderie.

Novembre - mai

Visite médicale scolaire

Avant d'entrer à l'école, votre enfant doit passer une visite médicale. Le ou la médecin scolaire évalue ses capacités auditives, visuelles, linguistiques et motrices ainsi que son niveau de développement corporel et mental.

Les enfants ne présentant pas la maturité requise pour entrer à l'école et qui ont une place en kita peuvent reporter d'un an leur scolarisation.



Mai

Information sur la scolarisation

La future école de votre enfant vous envoie une lettre.

Mai - juillet

Réunion d'information pour les parents

L'école de votre enfant vous invite à une réunion parents-professeurs. Vous y obtenez des informations importantes pour la rentrée. Vous faites la connaissance des enseignants et d'autres parents.

Juillet - août

Cérémonie de rentrée scolaire

Le samedi précédant le premier jour d'école, les enfants et leurs parents fêtent l'entrée à l'école de l'enfant. En Allemagne, une tradition veut qu'à cette occasion, les parents offrent à leur enfant une pochette-surprise.

Début de l'année scolaire

Les premières semaines d'école, les enfants et les enseignants font connaissance. Une réunion parents-professeurs est organisée pour les parents.

AVANT LA SCOLARISATION : L'APPRENTISSAGE PAR LE JEU À LA KITA

En Allemagne, tous les enfants n'étant pas encore en âge d'être scolarisés peuvent aller à la kita. En Allemagne, tout enfant a ce droit dès sa première année révolue.

Aller à la kita a un effet bénéfique sur votre enfant et sur vous

- Votre enfant y trouve des camarades de jeu, se dépense, apprend l'allemand et bien des choses encore.
- Votre enfant se fait de nouveaux amis, découvre Berlin et se prépare à l'école.
- L'accueil de votre enfant à la kita vous libère, vous permettant ainsi d'apprendre l'allemand, de suivre une formation ou de travailler.
- À la kita, vous avez l'occasion de lier connaissance avec d'autres familles et d'établir des contacts.

La kita est gratuite.

Seul le repas de midi est payant, à moins que votre enfant ne soit titulaire de la carte berlinpass-BuT.

→ Voir pages 11 et 12

Trouver une kita et demander le « gutschein »

Pour que votre enfant puisse aller à la kita, vous devez faire une demande de « gutschein » (titre donnant droit à l'accueil en kita) auprès de l'Office de la jeunesse (Jugendamt) de l'arrondissement dans lequel vous vivez.

Le formulaire correspondant peut être retiré auprès de l'Office de jeunesse, des services sociaux, dans les centres d'accueil collectif ou encore être téléchargé sur Internet.

La date de début de validité et le nombre d'heures que votre enfant peut passer chaque jour à la kita figure sur le titre. Après avoir trouvé une place libre dans une kita, vous pouvez y inscrire votre enfant en échange du titre.



Chercher une place en kita

Les familles étant nombreuses à rechercher une place de kita, il est conseillé de commencer les recherches tôt. Vous pouvez rechercher une place libre sur Internet ou demander de l'aide et du conseil à l'Office de la jeunesse (Jugendamt).



Navigateur Kita 

SOUTIEN LINGUISTIQUE POUR ÊTRE BIEN PRÉPARÉ POUR L'ÉCOLE

18 mois environ avant que votre enfant n'aille à l'école, la kita évalue son niveau de compréhension et de compétence linguistique en allemand. S'il ressort de cette évaluation linguistique que votre enfant a besoin d'aide, un soutien linguistique ciblé lui sera apporté à la kita.

Tous les enfants berlinois doivent passer cette évaluation linguistique, y compris ceux qui ne vont pas à la kita. Le rectorat (Schulamt) de votre arrondissement vous communiquera par lettre la date du rendez-vous.



Informations sur le soutien linguistique en différentes langues 

Programme de soutien en allemand pour les enfants qui ne fréquentent pas la kita

S'il s'avère que votre enfant ne parle pas encore très bien allemand et qu'un soutien linguistique lui serait profitable, il doit suivre un programme de soutien. À cet effet, le rectorat compétent vous délivre un titre donnant droit au soutien linguistique. Ce titre permet à votre enfant de bénéficier de soutien linguistique dans une kita proche de votre lieu de résidence.

Ce soutien s'étale sur une période de 18 mois (du 1er février au 31 juillet de l'année suivante) à raison de cinq heures par jour, cinq jours par semaine.

Important :

Le « gutschein » de soutien linguistique se différencie du « kita-gutschein ». Un « kita-gutschein » permet à votre enfant de fréquenter une kita, quelle qu'elle soit, généralement à raison de sept heures par jour.

Le « gutschein » de soutien linguistique en revanche n'est valable que dans certaines kitas ou établissements proposant un programme de soutien linguistique pré-scolaire. Votre enfant y est pris en charge et stimulé à raison de cinq heures par jour.

L'Office de la jeunesse (Jugendamt) chargé de votre dossier vous fournira une liste des groupes de soutien linguistique.

« Enseignement de soutien précoce sur place » directement dans les centres d'accueil collectif

Un certain nombre de centres d'accueil collectif ou de services voisins proposent aux enfants de familles n'ayant pas de propre logement ni de place de kita la possibilité de suivre l'offre à la mi-journée « Enseignement de soutien précoce sur place » (FBO).

Pour se préparer à la kita ou à l'école, votre enfant y apprend l'allemand en petits groupes, il peut jouer et se faire des amis. Un interprète qualifié intervient également sur place. Celui-ci peut également vous aider à rechercher une place de kita.

Les services de délivrance de titre donnant droit à une prise en charge en kita (kita-gutschein) de l'Office de la jeunesse (Jugendamt) peuvent vous indiquer où trouver une offre de FBO. Vous pouvez y demander le « gutschein » requis pour pouvoir bénéficier du soutien FBO.

APPRENDRE L'ALLEMAND À L'ÉCOLE

Classes de bienvenue

Les classes de bienvenue sont des groupes qui permettent aux élèves ne parlant pas encore l'allemand d'apprendre la langue. Ces classes doivent aider votre enfant à apprendre l'allemand dans un petit groupe et à se familiariser avec le système scolaire allemand.

Si votre enfant n'est jamais allé à l'école, s'il ne sait pas encore lire et écrire ou s'il ne connaît pas l'alphabet latin, il apprend tout cela aussi dans une classe de bienvenue.

Dès que votre enfant maîtrise suffisamment bien l'allemand, il passe dans une classe normale adaptée à son âge et à ses connaissances.

Il n'y a pas de bulletin dans les classes de bienvenue, mais seulement une évaluation des progrès effectués. L'enseignant établit un tel rapport pour chaque élève à la fin du semestre et la fin de l'année scolaire.

Le rapport décrit les progrès d'apprentissage en allemand, dans d'autres matières ainsi qu'en termes de comportement social et de travail. Y figure également

le nombre de jours d'absence ou de retards (excusés et non-excusés), de même qu'un avis pour savoir si votre enfant doit rester dans le groupe d'apprentissage ou passer dans une classe normale.

Dans la mesure du possible, il est préférable que les enfants qui commencent leur scolarité soient directement intégrés dans les classes normales initiales. Les enfants de plus de six ans restent normalement un an au maximum dans une classe de bienvenue.

Dans certaines matières comme la musique, l'art et le sport, les enfants et les jeunes des classes de bienvenue doivent, si possible, participer dès le début à l'enseignement normal.



**Services de coordination pour les classes de bienvenue
dans les arrondissements de Berlin**





Offre d'enseignement « Erstsprache »

Dans certaines écoles, votre enfant peut bénéficier de deux heures hebdomadaires supplémentaires d'enseignement dans sa langue maternelle. Les élèves apprennent ainsi à lire et à écrire dans la langue de leur famille. L'avantage : si votre enfant maîtrise bien sa langue maternelle, il apprend aussi plus facilement l'allemand ainsi que d'autres langues étrangères et matières.



Informations et inscription à l'offre d'enseignement de la langue maternelle « Erstsprachenunterricht » (ESU)



L'ÉCOLE PENDANT LES VACANCES À BERLIN POUR RÉFUGIÉS

Les enfants et jeunes nouvellement arrivés ont la possibilité d'améliorer leur allemand, de découvrir Berlin, de faire de nouvelles expériences et d'être avec des camarades de leur âge.

Soutien linguistique, formation et participation

Les écoles pendant les vacances ont lieu pendant les vacances de Pâques, d'été et d'automne. Un vaste éventail d'activités stimulant la créativité et adapté aux différentes classes d'âge est proposé dans tout Berlin. Les enfants et les jeunes y réalisent des films, font du théâtre, de la musique ou du sport, comme du football, du vélo, du skateboard, de la danse, du vélo, du skateboard ou de l'escalade.

Les enseignants aident les jeunes dans l'apprentissage de l'allemand et les informent des cursus scolaires qui existent et des débouchés professionnels que ceux-ci peuvent leur ouvrir.

Comment participer?

La participation est gratuite et se fait sur une base facultative. Toutefois, après l'inscription, la participation est obligatoire.



Informations et inscription à l'école
pour les vacances de Berlin





Maîtrise de la langue et gestion du quotidien – Cours pour les parents

Les cours pour les parents dispensés par les universités populaires (Volkshochschulen) de Berlin permettent aux mères, aux pères et aux responsables légaux de familles récemment arrivées à Berlin d'apprendre l'allemand et de mieux comprendre les systèmes d'éducation allemand et berlinois.

Les sujets abordés sont notamment l'organisation de la vie familiale et scolaire, l'éducation des enfants, la santé et les activités de loisir. Ces connaissances vous aident à bien accompagner votre enfant tout au long de sa scolarité et de sa formation.

Les cours ont lieu trois fois par semaine – la plupart du temps aux horaires auxquels votre enfant est à l'école ou à la kita. Les cours sont parfois organisés dans la même école ou dans la même kita, parfois dans un établissement à proximité directe de celles-ci.

Certains cours prévoient une prise en charge des enfants. Pour en savoir plus, adressez-vous à n'importe quelle « Volkshochschule ».




Cours d'allemand pour les parents
dans les écoles et kita



DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES





Les enfants ont le droit de donner leur avis et de participer. Ils élisent les délégations de classe ou de groupe. Celles-ci défendent les intérêts du groupe face à l'école et à l'administration scolaire.

Devoirs des élèves :

- fréquenter régulièrement l'école,
- se présenter à l'heure,
- faire les devoirs,
- apporter tout le matériel nécessaire,
- participer aux cours de sport et de natation et
- aux voyages scolaires et excursions.

Ils sont tenus de se montrer respectueux et aimables envers les autres élèves, le corps enseignant et tout le personnel de l'école. Toute violence envers des personnes et toute dégradation du matériel sont interdites.

En Allemagne, les enfants ont droit d'être protégés contre les actes de violence, les mauvais traitements et la discrimination. Il est donc interdit de frapper un enfant.

Les enfants ont un droit à la scolarisation. Les enfants dont les parents n'ont pas de revenus ou seulement peu de revenus ont droit aux prestations prévues par la carte berlinpass-BuT, dans le cadre des mesures d'aide du « Bildungspaket ».

PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE



En Allemagne, vous avez le droit de participer au fonctionnement de l'école. Il est également très important et souhaitable que vous souteniez vos enfants.

Droit de donner son avis et de participer

Dans chaque classe, une réunion des parents d'élèves a lieu trois à quatre fois par année scolaire. En début d'année, lors de la première réunion, les parents élisent des délégués des parents d'élève. Ceux-ci défendent les intérêts des parents ou des responsables légaux face à l'école et à l'administration scolaire.

Réunions et rencontres parents-professeurs

Pour vous informer, il est très important que vous participiez régulièrement aux réunions et rencontres parents-professeurs. Si vous ne parlez pas encore assez bien l'allemand, vous pouvez vous organiser avec d'autres parents, faire appel à un interprète ou contacter l'enseignant pour trouver une solution.

Parler à l'enseignant

Adressez-vous au professeur principal ainsi que, le cas échéant, aux autres enseignants, si vous avez des questions, s'il y a des choses que vous ne comprenez pas ou si vous vous faites du souci pour votre enfant. En règle générale, le professeur principal vous informe en début d'année scolaire de la manière dont vous pouvez le contacter.

Aide en cas de problèmes de compréhension

Si vous ne parlez pas encore très bien l'allemand, cherchez de l'aide parmi vos connaissances et vos amis. Si vous habitez dans un logement collectif, renseignez-vous là-bas ou à l'école pour savoir où et comment trouver une personne qui puisse servir d'interprète. Il existe également des travailleurs sociaux dans les écoles qui peuvent vous aider. Les guides d'intégration et les mères de quartier peuvent également vous aider.

Soutien dans un centre d'accueil provisoire ou collectif

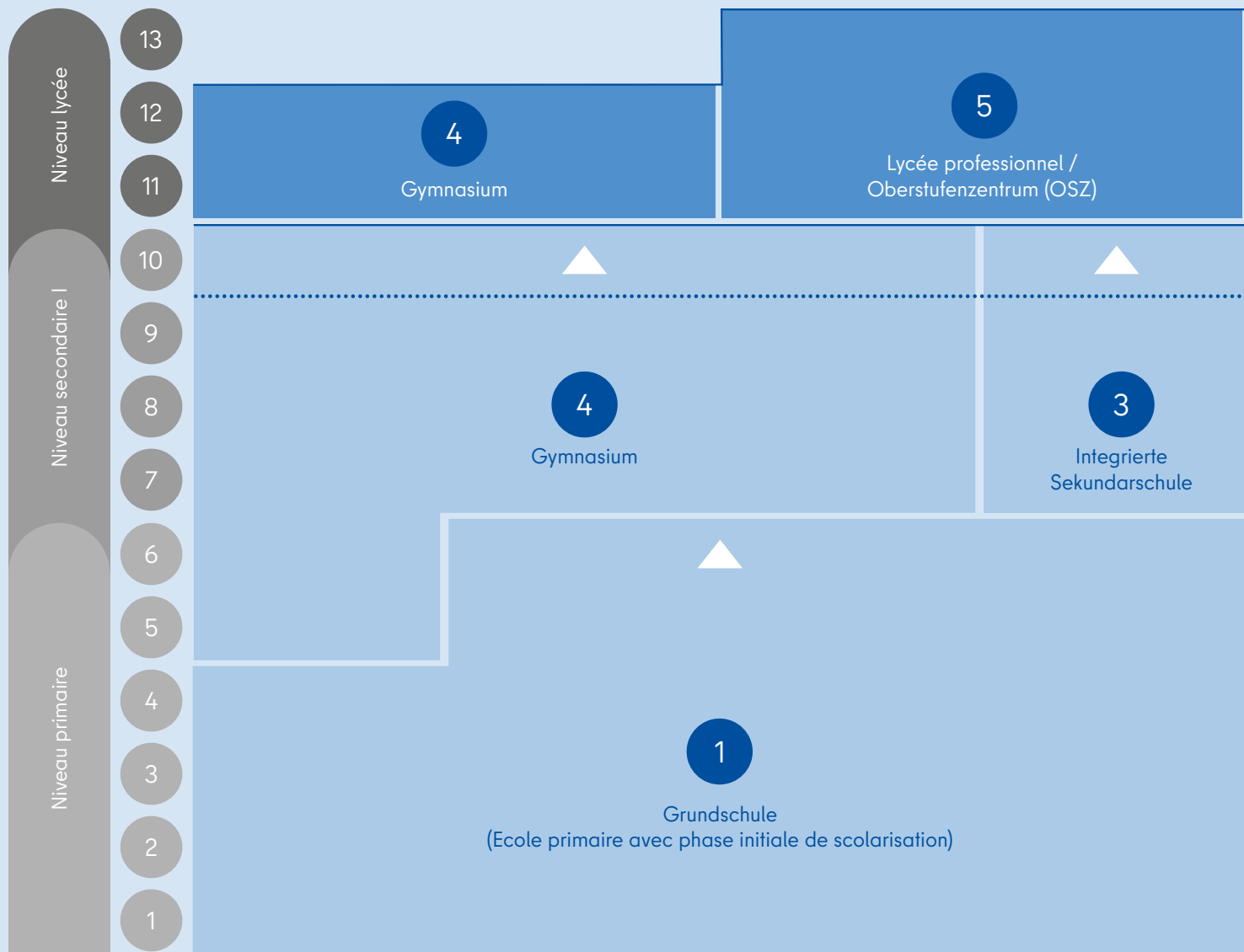
Si vous êtes hébergés dans un centre d'accueil provisoire ou collectif, les travailleurs sociaux qui y travaillent vous aideront pour toutes les questions relatives à la scolarisation de votre enfant. Les centres prévoient également des salles dans lesquelles vos enfants peuvent faire leurs devoirs.

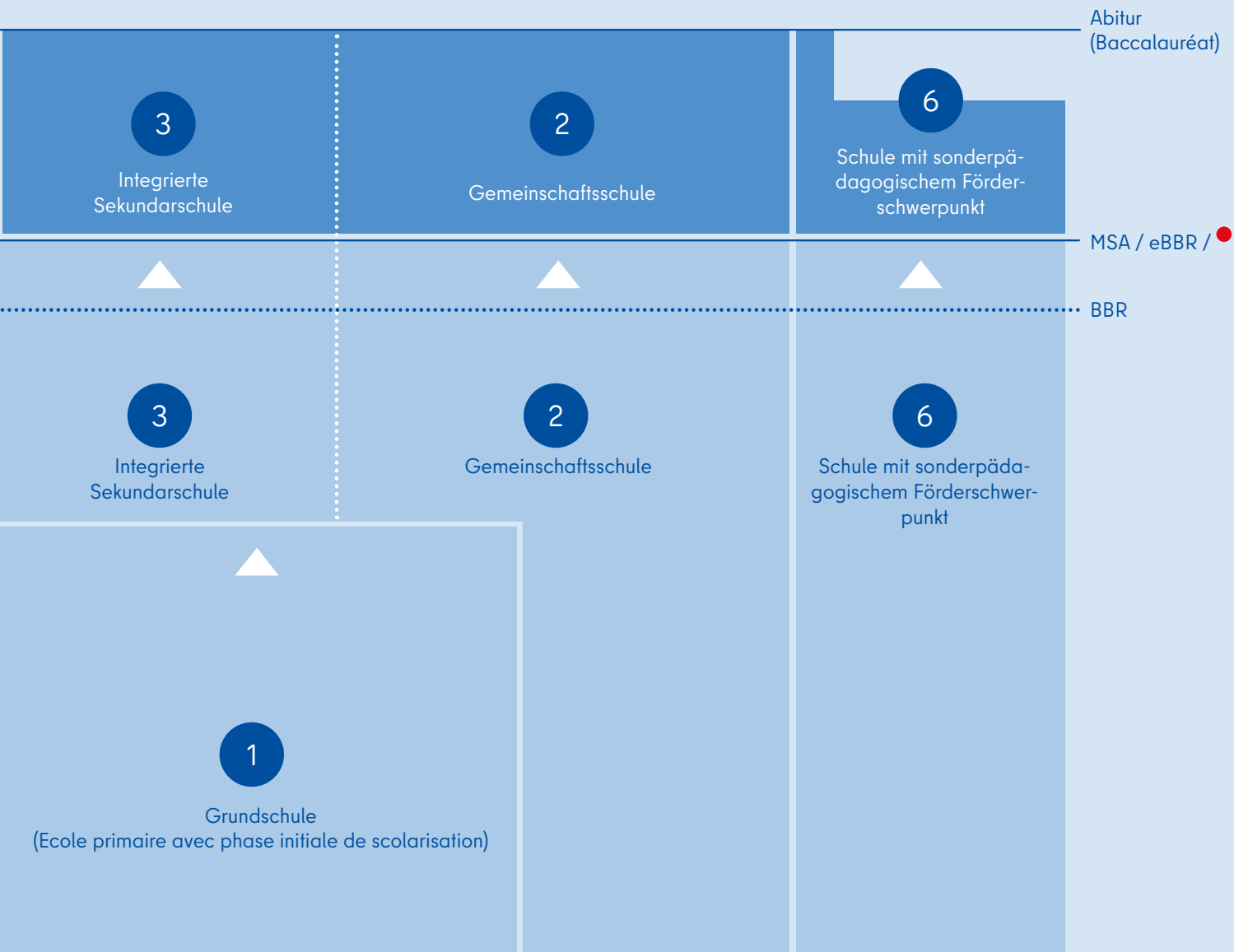


Plus d'informations sur la participation au fonctionnement de l'école



LE SYSTÈME SCOLAIRE BERLINOIS





Formation scolaire générale

À Berlin, tous les enfants sont scolarisés à l'âge de six ans.

La scolarité primaire dure généralement six ans. Ensuite, les enfants intègrent un établissement d'enseignement secondaire. Le professeur principal recommande le type d'établissement qui convient à votre enfant (ISS ou Gymnasium), sur la base des notes qu'il a obtenues, de son comportement social et de travail.

Diplômes scolaires

- Abitur = Baccalauréat
- MSA = Brevet intermédiaire de scolarité
- eBBR = Brevet d'aptitude avancée à la formation professionnelle
- BBR = Brevet d'aptitude à la formation professionnelle
- Diplômes pour les jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux « Lernen » à la fin de 10e année de scolarité :
 - BOA = Diplôme d'orientation professionnelle
 - Diplôme équivalent au baccalauréat professionnel



Systèmes d'éducation berlinois



1

Grundschule (Ecole primaire avec phase initiale de scolarisation)

La phase initiale de scolarisation dure en général deux ans. Le passage à l'établissement d'enseignement secondaire a lieu après la 6e année de scolarisation. En fonction des résultats et des aptitudes, il est également possible d'intégrer un Gymnasium de base après la 4e année de scolarisation.

2

Gemeinschaftsschule

Dans l'établissement de type Gemeinschaftsschule, les élèves ne changent pas de classe de la 1ère à la 10e année de scolarisation. Tous les diplômes de fin d'études peuvent être préparés. Le baccalauréat peut être obtenu après 13 années d'école.

3

Integrierte Sekundarschule

Intégrer un établissement de type Integrierte Sekundarschule (ISS) est possible après la 6e année de scolarisation. Tous les diplômes de fin d'études peuvent être obtenus – le baccalauréat après 13 années d'école. Des offres d'orientation professionnelle et des stages donnent un premier aperçu du monde du travail.

4

Gymnasium

Dans l'établissement de type Gymnasium, les élèves peuvent obtenir le baccalauréat après douze années d'école.

5

Berufliches Gymnasium / Oberstufenzentrum (OSZ)

L'établissement de type Berufliches Gymnasium offre aux élèves le choix entre six filières de spécialisation. Les matières classiques complètent l'enseignement professionnel spécifique.

6

Schulen mit sonderpädagogischem Förderschwerpunkt

Ces établissements scolarisent exclusivement des enfants et des adolescents handicapés, malades ou atteints d'une déficience. Elles préparent la voie à une intégration aussi large que possible dans la société. Il est également possible de quitter ce type d'école à une école générale.

Formations professionnelles

À l'issue de leur scolarité générale, beaucoup d'élèves enchaînent sur une préparation professionnelle et une formation professionnelle.

Les établissements dits Oberstufenzentren (OSZ) réunissent sous un seul toit un vaste éventail de formations :

- Préparation professionnelle (Berufsvorbereitung)
- École professionnelle (Berufsschule)
- Lycée professionnel (Berufliches Gymnasium)
- École spécialisée professionnelle (Berufsfachschule)
- Haute école spécialisée (Fachoberschule)
- Haute école professionnelle (Berufsoberschule)
- École spécialisée (Fachschule)

Les élèves en OSZ peuvent viser tous les diplômes de fin de scolarité :

- Berufsbildungsreife (BBR)
(brevet d'aptitude à la formation professionnelle)
- Erweiterte Berufsbildungsreife (eBBR)
(brevet d'aptitude avancée à la formation professionnelle)
- Mittlerer Schulabschluss (MSA)
(brevet intermédiaire de scolarité)
- Abitur (baccalauréat)

Les jeunes qui suivent une formation en alternance fréquentent l'école professionnelle en un établissement OSZ. L'OSZ propose toutefois aussi des formations professionnelles à temps plein.



Informations sur les établissements
dits Oberstufenzentren (OSZ)



DÉMÉNAGER DANS UN AUTRE ARRONDISSEMENT – FAUT-IL CHANGER D'ÉCOLE ?

Votre enfant fréquente une école primaire

L'école primaire de votre enfant devrait, si possible, se trouver à proximité de votre domicile et être facilement accessible à pied. Si vous déménagez dans un appartement ou un centre plus éloigné de l'école, vous devez décider si vous acceptez de faire des trajets plus longs ou si vous préférez changer pour une école plus proche. Il faut cependant qu'elle puisse vous proposer une place libre pour votre enfant.

Le trajet en transports en commun devrait durer moins de 30 minutes. Votre enfant ne devrait pas avoir plus d'un changement. Faites le trajet plusieurs fois avec votre enfant pour qu'il le connaisse bien. S'il est encore petit, vous ou une autre personne devez l'accompagner, du moins les premières semaines.

Rester dans l'école actuelle

Votre enfant fréquente une classe de bienvenue :

- Informez l'école de votre enfant du déménagement et de la nouvelle adresse.
- **Important :** Le fait que votre enfant soit en classe de bienvenue ne signifie pas automatiquement qu'il peut intégrer une classe normale dans cette même école. Renseignez-vous auprès de l'école pour savoir si votre enfant peut continuer à y fréquenter la classe normale. Si le passage en classe normale exige un changement d'école, votre enfant devrait fréquenter une école primaire proche de son nouveau domicile.

Votre enfant fréquente une classe normale :

- Informez l'école de votre enfant du déménagement et de la nouvelle adresse.

Règle valable pour tous les enfants :

Un changement de domicile n'entraîne pas nécessairement une obligation de changer d'école.

Changer d'école

Votre enfant fréquente une classe de bienvenue :

- Informez l'ancienne école de votre déménagement et de votre souhait d'inscrire votre enfant dans une école proche de votre nouveau domicile. Parlez-en à l'enseignant de votre enfant - peut-être que votre enfant peut intégrer une classe normale en même temps qu'il change d'école ?
- L'école remplit une demande, appelée « Laufzettel ». Elle contient toutes les informations importantes sur votre enfant et des avis pour savoir s'il doit continuer à fréquenter une classe de bienvenue ou s'il doit intégrer une classe normale. L'école envoie la fiche « Laufzettel » au service de coordination compétent des classes de bienvenue. Le service de coordination ou le rectorat vous communique le nom de la nouvelle école, où vous devez ensuite inscrire votre enfant.
- Tant que votre enfant n'a pas obtenu de place dans une école de votre nouveau quartier, il doit continuer de fréquenter son ancienne école.

Votre enfant fréquente une classe normale :

- Informez l'ancienne école de votre déménagement et de votre volonté de changer d'école. L'école vous remet une carte de changement d'école.
- Muni de cette carte de changement d'école, présentez-vous rapidement à l'école primaire de votre nouveau domicile et demandez si elle a encore des places libres. Si ce n'est pas le cas, adressez-vous au rectorat (Schulamt) de votre nouvel arrondissement. Vous pouvez également demander directement auprès du rectorat de l'arrondissement de votre nouveau domicile s'il y a des places disponibles. Dès que vous connaissez le nom de l'école, vous devez y inscrire votre enfant.
- Tant que votre enfant n'a pas obtenu de place dans une école de votre nouveau quartier, il doit continuer de fréquenter son ancienne école.



Votre enfant fréquente un établissement d'enseignement secondaire

Les enfants et les jeunes qui fréquentent un établissement dit Integrierte Sekundarschule, Gemeinschaftsschule, Gymnasium ou Oberstufenzentrum peuvent rester dans leur école. La règle suivante s'applique dans ce cas : Un chemin d'école de 45 minutes en transports publics est acceptable.

Rester dans l'école actuelle

Votre enfant fréquente une classe de bienvenue ou une classe normale :

- Communiquez votre nouvelle adresse à l'école.
- Analysez le nouveau trajet avec votre enfant pour qu'il le connaisse bien.
- Important : Le fait que votre enfant soit en classe de bienvenue ne signifie pas automatiquement qu'il peut intégrer une classe normale dans cette même école.

L'intérêt supérieur de votre enfant prévaut

Cela signifie qu'il faut rechercher une bonne solution pour votre enfant avec les enseignants et le rectorat ou le service de coordination des classes de bienvenue.

Changer d'école - si le trajet est très long

Votre enfant fréquente une classe de bienvenue :

- Informez l'ancienne école de votre déménagement et de votre souhait d'inscrire votre enfant dans une école de votre nouvel arrondissement. Parlez-en à l'enseignant de votre enfant - peut-être que votre enfant peut intégrer une classe normale en même temps qu'il change d'école ?
- L'école remplit une demande, appelée « Laufzettel ». Elle contient toutes les informations importantes sur votre enfant et des avis pour savoir s'il doit continuer à fréquenter une classe de bienvenue ou s'il doit intégrer une classe normale. L'école envoie la fiche « Laufzettel » au service de coordination compétent des classes de bienvenue.
- Le service de coordination ou le rectorat vous communique le nom de la nouvelle école, où vous devez ensuite inscrire votre enfant.
- Tant que votre enfant n'a pas obtenu de place dans une école de votre nouveau quartier, il doit continuer de fréquenter son ancienne école.

Votre enfant fréquente une classe normale :

- Informez l'ancienne école de votre déménagement et de votre souhait de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire plus proche.
- L'école vous remet une carte de changement d'école. Muni de la carte de changement d'école, rendez-vous au rectorat (Schulamt) de l'arrondissement de votre nouveau domicile pour demander une nouvelle place d'école.
- Vous avez également la possibilité de rechercher une nouvelle école pour votre enfant par vos propres moyens. Elle ne doit pas obligatoirement être située dans votre arrondissement. La seule condition est qu'il lui reste des places libres.
- Tant que votre enfant n'a pas obtenu de place dans une école plus proche, il doit continuer de fréquenter son ancienne école.

Après un changement d'école

Parlez-en avec le nouvel enseignant de votre enfant. Si votre enfant vient d'intégrer une classe normale, renseignez-vous sur les offres de soutien de la nouvelle école pour votre enfant. Il est particulièrement important de savoir quelles sont les offres de soutien en allemand de l'école.

ADRESSES ET CONTACTS

Bureaux et organismes compétents dans les arrondissements

Service de coordination pour les classes de bienvenue

Service de pédopsychiatrie

Office de la jeunesse

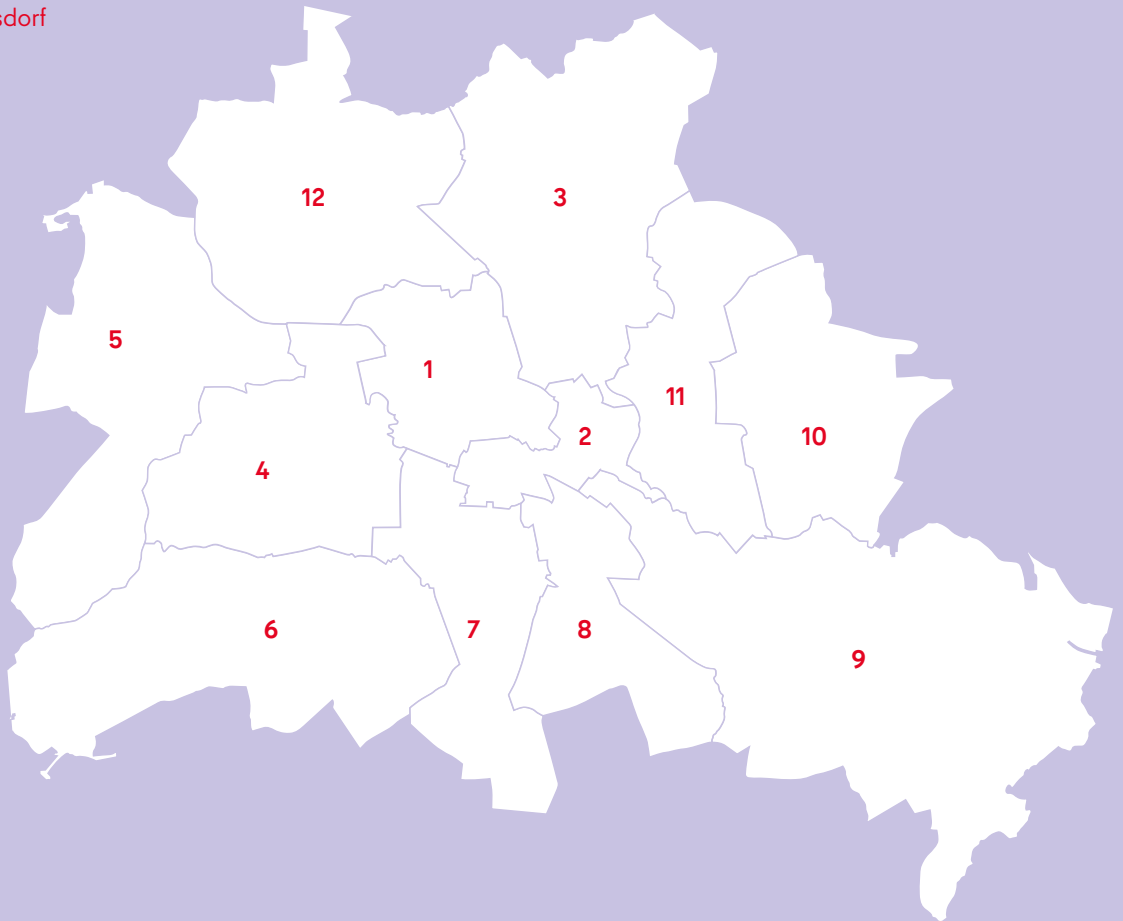
SIBUZ

Centre d'assistance et de conseil en psychologie scolaire et en pédagogie inclusive

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Les arrondissements de Berlin

- 1 Mitte
- 2 Friedrichshain-Kreuzberg
- 3 Pankow
- 4 Charlottenburg-Wilmersdorf
- 5 Spandau
- 6 Steglitz-Zehlendorf
- 7 Tempelhof-Schöneberg
- 8 Neukölln
- 9 Treptow-Köpenick
- 10 Marzahn-Hellersdorf
- 11 Lichtenberg
- 12 Reinickendorf



Charlottenburg-Wilmersdorf

Service de coordination pour les classes de bienvenue

Rathaus Charlottenburg, Otto-Suhr-Allee 100, 10585 Berlin

→ Attribution des places d'école

Tél. +49 30 90291-4648

cw253006@charlottenburg-wilmersdorf.de

Consultations sur rendez-vous

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Tél. +49 30 90291-2928

willkommensklasse@charlottenburg-wilmersdorf.de

Ma 9h-12h, Je 13h-16h

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Otto-Suhr-Allee 100, 10585 Berlin

Tél. + 49 30 90291-5240

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en Kita

Hohenzollerndamm 174-177, 10713 Berlin

Tél. +49 30 9029-15233

jug-kita-gutscheine@charlottenburg-wilmersdorf.de

Lu-Me, Ve 9h-12h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Hohenzollerndamm 174-177, 10713 Berlin

(Entrée Mansfelder Str. 16)

Tél. +49 30 9029-16444

kinder-und-jugendgesundheit@charlottenburg-wilmersdorf.de

Ma, Je 14h-16h

Service de pédopsychiatrie

Hohenzollerndamm 174-177, 10713 Berlin

Tél. +49 30 9029-15536

Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-14h

SIBUZ

Waldschulallee 31, 14055 Berlin

Tél. +49 30 9029-25150

04sibuz@senbjf.berlin.de

Friedrichshain-Kreuzberg

Service de coordination pour les classes de bienvenue

Frankfurter Allee 35-37, 10247 Berlin

→ Attribution des places d'école

Tél. +49 30 90298-4677

willkommensklassen@ba-fk.berlin.de

Consultations sur rendez-vous

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Tél. +49 30 90298-3095

ines.naschke@senbjf.berlin.de

Consultations sur rendez-vous

Office de la jeunesse / Centre d'accompagnement des familles

Frankfurter Allee 35-37, 10247 Berlin

Escalier A, bureau 4103

Tél. +49 30 90298-1414

fsb@ba-fk.berlin.de

Lu-Ve 9h-12h, Lu-Je 13h-15h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Urbanstr. 24, 10967 Berlin

Tél. +49 30 90298-7342/-2813

kjgd@ba-fk.berlin.de

Je 15h-18h

Service de pédopsychiatrie

Urbanstr. 24, 10967 Berlin

Tél. +49 30 90298-4968

Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

SIBUZ

Fraenkelufer 18, 10999 Berlin

Tél. +49 30 22508-311

02sibuz@senbjf.berlin.de

Je 15h-18h

Lichtenberg

Service de coordination pour les classes de bienvenue

Alt-Friedrichsfelde 60, 10315 Berlin

→ Attribution des places d'école

Tél. +49 30 90296-3844/-3846

willkommensklassen@lichtenberg.berlin.de

Consultations sur rendez-vous

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Tél. +49 30 9021-4727

florian.koenig@senbjf.berlin.de

Consultations sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Service Jeunesse et santé

Große-Leege-Str. 103, 13055 Berlin

Tél. +49 30 90296-5317

juginfo@lichtenberg.berlin.de

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Alfred-Kowalke-Str. 24, 10315 Berlin

Tél. +49 30 90296-4941

info.kjgd@lichtenberg.berlin.de

Ma, Je 13h-17h

Service de pédopsychiatrie

Alfred-Kowalke-Str. 24, 10315 Berlin

Tél. +49 30 90296-4961

kjpd@lichtenberg.berlin.de

Lu-Ma 9h-15h, Je 9h-18h, Ve 9h-13h

SIBUZ

Franz-Jacob-Str. 2b, 10369 Berlin

Tél. +49 30 90249-2055

11sibuz@senbjf.berlin.de

Je 15h-18h

Marzahn-Hellersdorf

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Alice-Salomon-Platz 3, 12591 Berlin
Tél. +49 30 90293-2787/-2786
manuela.schmidt@ba-mh.berlin.de
andrea.guenther@ba-mh.berlin.de
Consultations sur rendez-vous

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Fritz-Lang-Str. 6, 12627 Berlin
Tél. +49 30 90249-1609
sabine.kircheisen@senbjf.berlin.de
Consultations sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en kita/eFöB

Riesaer Str. 94, 12627 Berlin
Tél. +49 30 90293-4552
kita.hort@ba-mh.berlin.de

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Janusz-Korczak-Str. 32, 12627 Berlin
Tél. +49 30 90293-3671/-3827
kjgd@ba-mh.berlin.de
Consultations sur rendez-vous

Service de pédopsychiatrie

Janusz-Korczak-Str. 32, 12627 Berlin
Tél. +49 30 90293-3691/-3684
kjpd@ba-mh.berlin.de
Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

SIBUZ

Eisenacher Str. 121, 12685 Berlin
Tél. +49 30 22501-3210
10sibuz@senbjf.berlin.de
Je 15h-18h

Mitte

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Karl-Marx-Allee 31, 10178 Berlin
Tél. +49 30 90182-6045
schulorganisation@ba-mitte.berlin.de
Lu, Ma 9h-12h, Je 15h-18h

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Badstr. 10, 13357 Berlin
Tél. +49 30 403949-2231
wiko-mitte@sprachfoerderzentrum.de
Consultations sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Karl-Marx-Allee 31, 10178 Berlin
Tél. +49 30 90182-3233

→ Service de délivrance des titres donnant droit ' à une prise en charge en Kita

Tél. +49 30 9018-22400
kita.info@ba-mitte.berlin.de

→ Recherche de place de prise en charge

Tél. +49 30 9018-23342
kitaplatz@ba-mitte.berlin.de
Lu, Ma, Ve 9h-11h, Je 14h-17h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Mathilde-Jacob-Platz 1, 10551 Berlin
Tél. +49 30 9018-46130
kjgd@ba-mitte.berlin.de
Ma 9h-12h, Je 14h-18h

Service de pédopsychiatrie

Mathilde-Jacob-Platz 1, 10551 Berlin
Tél. +49 30 9018-33241
Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

SIBUZ

Badstr. 10, 13357 Berlin
Tél. +49 30 403949-2261
01sibuz@senbjf.berlin.de
Je 15h-18h

Neukölln

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Boddinstr. 34, 12053 Berlin

Tél. +49 30 90239-1218

yvonne.schultze@bezirksamt-neukoelln.de

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Buckower Damm 114, 12349 Berlin

Tél. +49 30 90249-1726

corinna.zang@senbjf.berlin.de

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Karl-Marx-Str. 83, 12043 Berlin

Tél. +49 30 90239-2332/-4187

→ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Tél. +49 30 90239-0

kindertagesbetreuung@bezirksamt-neukoelln.de

Ma, Je 9h-12h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Neuköllner Str. 333, 12355 Berlin

Tél. +49 30 6662-1110

kjgd@bezirksamt-neukoelln.de

Service de pédopsychiatrie

Filiale Nord

Mittelbuschweg 8, 12055 Berlin

Tél. +49 30 90239-4600

Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

Filiale Sud

Britzer Damm 93, 12347 Berlin

Tél. +49 30 90239-1242

Consultations sur rendez-vous

SIBUZ

Buckower Damm 114, 12349 Berlin

Tél. +49 30 90249-1801

08sibuz@senbjf.berlin.de

Pankow

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Fröbelstr. 17, bâtiment 9, 10405 Berlin
Tél. +49 30 90295-5257
willkommensklassen@ba-pankow.berlin.de
Ma, Je 9h-12h

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Tino-Schwierzina-Str. 32, 13089 Berlin
Tél. +49 30 90249-1002
denise.stephan-barczewski@senbjf.berlin.de
Consultations sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en Kita

Fröbelstr. 17, bâtiment 4, 10405 Berlin
Tél. +49 30 90295-5841
kindertagesbetreuung@ba-pankow.berlin.de
Lu, Ma, Ve 9h-12h, Je 13h-18h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Grunowstr. 8-11, 13187 Berlin
Tél. +49 30 90295-2894/-2936
kjgd@ba-pankow.berlin.de
Je 14h-16h

Service de pédopsychiatrie

Grunowstr. 8-11, 13187 Berlin
Tél. +49 30 90295-2830/-2833
Ma 9h-12h, Je 14h-16h

SIBUZ

Tino-Schwierzina-Str. 32-33, 13089 Berlin
1er étage
Tél. +49 30 90249-1100
03sibuz@senbjf.berlin.de
Je 15h-18h

Reinickendorf

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Eichborndamm 215, 13437 Berlin

Tél. +49 30 90294-4768

willkommensklasse@reinickendorf.berlin.de

Consultations sur rendez-vous

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Innungsstr. 40, 13509 Berlin

Tél. +49 30 90249-1923

petra.hildebrand@senbjf.berlin.de

Consultations sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Nimrodstr. 4-14, 13469 Berlin

Tél. +49 30 90294-6676/-6733

tagesbetreuung-kinder@reinickendorf.berlin.de

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Teichstr. 65, bâtiment 4, 13407 Berlin

2e étage

Tél. +49 30 90294-6396

Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

Service de pédopsychiatrie

Teichstr. 65, bâtiment 4, 13407 Berlin

Tél. +49 30 90294-5043

Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

SIBUZ

Nimrodstr. 4-14, 13469 Berlin

Tél. +49 30 90294-4837

12sibuz@senbjf.berlin.de

Je 15h-18h

Spandau

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Streitstr. 9, 13587 Berlin
Tél. +49 30 90279-2235
willkommensklassen@ba-spandau.berlin.de
Lu, Ma, Je 9h-13h

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Streitstr. 6-7, 13587 Berlin
Tél. +49 30 90279-3139
sibylle.behnes@senbjf.berlin.de
Je 14h-16h et sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Carl-Schurz-Str. 2/6, 13597 Berlin

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en Kita

Tél. +49 30 90279-2432
kindertagesbetreuung@ba-spandau.berlin.de

→ Recherche de place de prise en charge

Tél. +49 30 90279-2444
kita-koordination@ba-spandau.berlin.de
Ma 9h-12h, Je 15h-18h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Klosterstr. 36, 13581 Berlin
Escalier A, Ruhlebener Str., rez-de-chaussée
Tél. +49 30 90279-2256
Prière de demander à l'accueil
le service chargé de votre dossier.

Service de pédopsychiatrie

Klosterstr. 36e, 13581 Berlin
Tél. +49 30 90279-2759
Je 16h-18h

SIBUZ

Streitstr. 6, 13587 Berlin
2e et 3e étages
Tél. +49 30 90279-5850
05sibuz@senbjf.berlin.de
Je 15h-18h

Steglitz-Zehlendorf

Service de coordination pour les classes de bienvenue

Kirchstr. 1-3, 14163 Berlin
Bureau A 10

→ Attribution des places d'école

Tél. +49 30 90299-6485/-5452
sven.starke@ba-sz.berlin.de
nataly.duewal@ba-sz.berlin.de

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Tél. +49 30 90299-5192
willkommensklassen@ba-sz.berlin.de
Lu, Ma, Me, Ve 9h-12h

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Kirchstr. 1-3, 14163 Berlin
Tél. +49 30 90299-0

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en Kita

Tél. +49 30 90299-5289
jugendamt-tagesbetreuung@ba-sz.berlin.de
Lu-Ve 9h-11h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Il existe plusieurs bureaux :
kjgd@ba-sz.berlin.de
kjgd-sozialdienst@ba-sz.berlin.de
Ma 15h00-16h30

Service de pédopsychiatrie

Königstr. 36, 14163 Berlin
Tél. +49 30 90299-5842
kjpd@ba-sz.berlin.de
Consultations sur rendez-vous

SIBUZ

Dessauerstr. 49-55, 12249 Berlin
Tél. +49 30 90299-2572
06sibuz@senbjf.berlin.de
Je 15h-18h

Tempelhof-Schöneberg

Service de coordination pour les classes de bienvenue

Alarichstr. 12-17, 12105 Berlin

→ Attribution des places d'école

Tél. +49 30 90277-4709

schulorg@ba-ts.berlin.de

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Tél. +49 30 90277-6008/-6593

kirsten.richter@senbjf.berlin.de

janka.seifert@senbjf.berlin.de

Me à partir de 11h et sur rendez-vous

Office de la jeunesse/ Prise en charge de jour des jeunes enfants

Rathausstr. 27, 12105 Berlin

Tél. +49 30 90277-5329

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en Kita

Tél. +49 30 90277-4866/-2308

kindertagesbetreuung@ba-ts.berlin.de

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Filiale Schöneberg I

Welserstr. 23, 10777 Berlin

Tél. +49 30 90277-6129

Je 15h-17h

Filiale Mariendorf

Kaiserstr. 126, 12105 Berlin

Tél. +49 30 90277-7595

Ma 14h00-16h30

Filiale Tempelhof

Lichtenrader Damm 198-212, 12305 Berlin

Tél. +49 30 90277-3749/-3748

Lu 14h00-16h30

Service de pédopsychiatrie

Welserstr. 23, 10777 Berlin, 1er étage

Tél. +49 30 90277-6900

Lu-Je 9h-15h, Ve 9h-13h

SIBUZ

Ebersstr. 9a, 10827 Berlin

Tél. +49 30 90277-4374

07sibuz@senbjf.berlin.de

Je 15h-18h

Treptow-Köpenick

Service de coordination pour les classes de bienvenue

→ Attribution des places d'école

Rudower Chaussee 4, Bât. M, 12489 Berlin
Tél. +49 30 90297-2194
willkommensklassen@ba-tk.berlin.de
Ma 9h-12h, Je 14h-18h (par téléphone)

→ Conseils et évaluation du niveau de langue

Luisenstr. 16, 12557 Berlin
Tél. +49 30 90249-2219
09-klaerungsstelle@senbjf.berlin.de
Ma 9h-12h et 13h-15h, Je 9h-12h (si besoin)

Office de la jeunesse/Prise en charge de jour des jeunes enfants

Großberliner Damm 154, Haus 9, 12489 Berlin

→ Service de délivrance des titres donnant droit à une prise en charge en Kita

Tél. +49 30 90279-5329
jugkitahort@ba-tk.berlin.de

→ Recherche de place de prise en charge

kita-platzsuche@ba-tk.berlin.de
Ma, Me 9h-12h

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Hans-Schmidt-Str. 16, 12489 Berlin
Tél. +49 30 90297-4777/-3781
gesundheitsamt.kjgd.koepenick@ba-tk.berlin.de
Sur rendez-vous

Service de pédopsychiatrie

Hans-Schmidt-Str. 16, 12489 Berlin
Tél. +49 30 90297-4711
Consultations sur rendez-vous

SIBUZ

Luisenstr. 16, 12557 Berlin
Tél. +49 30 90249-2300
09sibuz@senbjf.berlin.de
Je 15h-18h

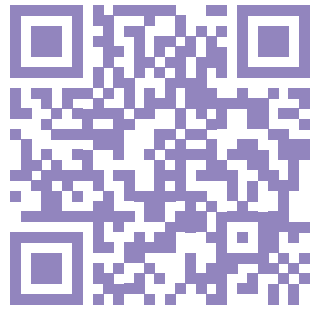
Centres d'enseignement secondaire de type Oberstufenzentrum, écoles professionnelles à administration centrale

Service de consultation pour les écoles professionnelles

Frankfurter Allee 73c, 10247 Berlin
Tél. +49 30 90249-1382/-1380
klaerungsstellebbs@senbjf.berlin.de
Ma 9h-12h, Je 9h-18h (fermé pendant les vacances)

SIBUZ

pour les écoles de formation professionnelle
Frankfurter Allee 73c, 10247 Berlin
Tél. +49 30 90249-1300
13sibuz@senbjf.berlin.de



www.berlin.de/sen/bjf

Senatsverwaltung
für Bildung, Jugend
und Familie

BERLIN



Bernhard-Weiß-Straße 6
10178 Berlin
Tél. +49 30 90227-5050
post@senbjf.berlin.de